

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 254-2016

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 175-2009 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR LE TERRITIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

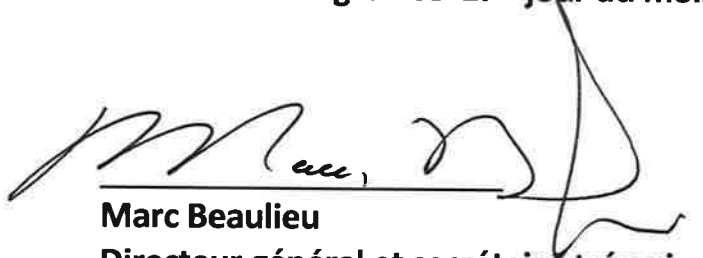
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016, le conseil a adopté le règlement 254-2016, ayant pour objet d'amender le règlement 175-2009 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité du Canton de Harrington.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 17^e jour du mois de mai de l'an deux mille seize



Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 mai 2016, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de mai 2016

